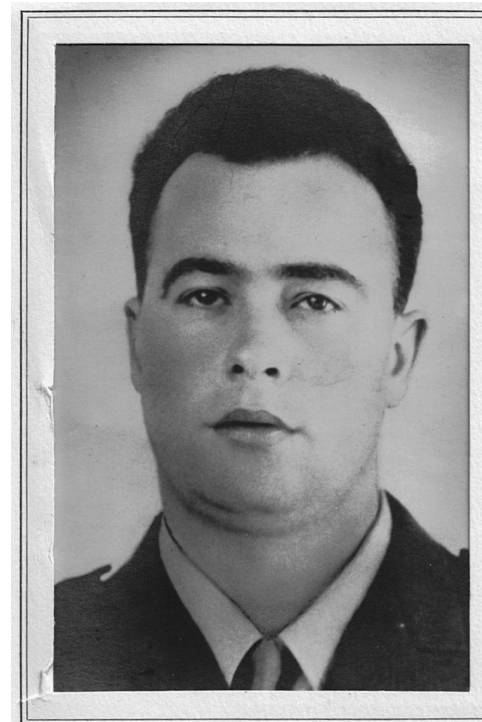




FONTAINE - ACTUALITES

Bulletin d'informations de la commune de Fontaine les Vervins



Editeur: Mairie de Fontaine les Vervins

Dépôt légal : Janvier 2020

Directeur de publication : Le Maire, Laurent Marlot

ISSN : 1282—766

Imprimerie SUIN

03 23 72 22 00

DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOEL

Voici la liste des maisons qui ont retenu l'attention du jury. Nous découvrons avec plaisir de nouvelles décorations mais d'autres ayant disparu le nombre retenu est toujours approximativement d'une trentaine.

Mme LACOUR MJ 6 Les Frichelles,
Mr PARISOT Gilbert 9 Les Frichelles,
Mr HINCELIN 12 Les Frichelles,
Mr LECOMTE 18 Les Frichelles,
Mr CORDIER 20 Les Frichelles,
Mr BALASSE 9 rue de La Louvière,
Mr HAMLÀ 5 rue de La Louvière,
Mr CHOQUET 14 rue de La Louvière,
Mr DOUBLET 13 ruelle du Chapitre,
Mme SCOHIER 30 RN2,
Mr BOUVART 12 rue J.Bouvard,
Mr LACAM 7 rue J.Bouvard ,
Mr DESCAMPS ruelle Bergère,
Mr LAFILLE 8 rue des Lavandières

Mr CHAMPENOIS 14 route de La Bouteille,
Mr BRICE 20 route de La Bouteille,
Mme CAUNOIS 57 Cambron,
Mr GAILLARD 33 Cambron,
Mr PORET 7 Le Chertemps,
Mr MERCIER 16 Le Chertemps,
Mr HENON 10 Le Pont de Pierre,
Mr Dias De Sousa 13 rue des soupirs,
Mr LECOCQ 4 rue des Soupirs,
Mr BERTAUX 1 rue de La Garenne,
Mr ALIZARD 7 allée des Merisiers,
Mr OLART 5 allée des Merisiers,
Mr BLONDELLE 5 bis allée des Merisiers,
Mr NEGRONI Place de la Victoire

Toutes ces personnes recevront une bouteille de champagne et une fleur lors des vœux du Maire prévu le 18 janvier.

Jacques BOUVART

Il est né le 3 février 1939 à Fontaine les Vervins. Il est le troisième des six enfants d'un ouvrier agricole. Son certificat d'études en poche, il entre au CFA de Laon et obtient son CAP de maçon. Il est embauché dans une entreprise locale où travaille déjà un de ces frères et contribue ainsi à aider leur mère qui est veuve depuis 1953. Il est appelé sous les drapeaux début 1959 et rejoint le 7^e RGT de cuirassiers de Noyon. Après ses classes, il est affecté au 21^e RIMA à Tébessa en Algérie, où son frère aîné Michel a lui-même servi pendant vingt six mois. Il trouve la mort le 26 octobre 1959 en rentrant d'une mission de nuit, mortellement blessé par l'explosion d'une mine sous les roues de son véhicule.

Sa dépouille est remise à sa famille le 30 novembre 1959. Ses obsèques ont lieu le 2 décembre devant une foule immense. Jacques Bouvart était un enfant très estimé dans la commune. De nombreuses personnalités étaient présentes pour accompagner sa famille.

Monsieur Duflot, maire de la commune, souligne les qualités humaines de Jacques.

« ...Existe-t-il une somme d'abnégation et de courage plus grande que celle de s'exposer au danger et d'être prêt à faire le don de sa vie à toute minute pour le pays ? Jacques Bouvart avait cette foi , ce courage et pour nous qui l'avons connu enfant, puis adolescent, cela ne nous surprend pas. Il était parmi les meilleurs de notre commune et, tous, nous le pleurons, non seulement comme un héros, mais aussi comme un bon garçon. »

Extrait de la citation lui décernant la médaille militaire :

« Jeune appelé, voltigeur au commando du 21^{ème} RIMA, a participé à toutes les opérations de son unité menées dans le secteur de Tébessa , n'a cessé de se faire remarquer par son allant, son courage et son dévouement, et tout particulièrement le 23 septembre 1959 ... Il prenait une part prépondérante à la mise hors de combat de trois rebelles et à la récupération de trois armes de guerre. A été mortellement blessé le 26 octobre 1959 au cours d'une opération dans la région sud-est d'El Ma El Abror (zone Est Constantinois) par l'explosion d'une mine. »

La Médaille Militaire et la Croix de la Valeur Militaire lui sont décernées à titre posthume par décret du 31 mars 1960.

La commune de Fontaine les Vervins a donné son nom à la rue dans laquelle se trouve sa maison natale.



INFORMATIONS GENERALES

Mairie :

Téléphone : 03.23.98.10.02

Télécopie : 03.23.98.25.04

E – Mail : mairie.fontaine.les.vervins@wanadoo.fr

Site internet : www.fontainelesvervins.fr

Page Facebook : [commune fontaine les vervins](#)

Ecole primaire : 03.23.98.11.55

Médiathèque : 03.23.97.99.18

Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00

Vendredi 8h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00

Samedi fermée

Permanence de Monsieur Marlot

Le vendredi de 17 h 30 à 19 h.

Numéros utiles

CCTC services généraux : 03.23.97.36.00

Permis de construire...: Mr Hiblot 03.23.97.58.19

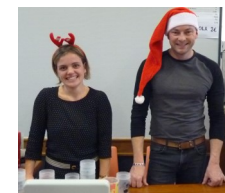
Ordures ménagères : Mr Lussier 03.23.97.57.63

Assainissement collectif : Mr Tourneux 03.23.97.57.62

Une équipe de parents performante et très disponible



NOEL DE L'ECOLE



Un spectacle bien préparé et distrayant



L'équipe éducative qui croit toujours au Père Noël



Le père Noël a gâté les enfants en leur offrant des jouets intéressants et utiles.

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		14h-16h et 16h-18h : Couture <u>Renseignements</u> Miss Aiguilles : 06.37.03.95.38
MARDI		14h-17h : Café tricot <u>Renseignements</u> : à la médiathèque 18h45-20h : Sophrologie <u>Renseignements</u> Anne Ghekière : 06.08.00.81.60
MERCREDI	9h-12h : Accueil Périscolaire <u>Renseignements</u> : en Mairie	12h-17h : Accueil Périscolaire 20h-22h : Généalogie (1^{er} du mois) <u>Renseignements</u> : à la médiathèque
JEUDI		18h30-20h30 : Yoga <u>Renseignements</u> Claude Plomteux 06.83.49.87.29
VENDREDI	10h-11 h RAM (1er du mois) Ateliers avec les Assistantes Maternelle	14h-18h30 : Bridge <u>Renseignements</u> : sur place 20h-23h : Les Pièces Fontainoises <u>Renseignements</u> : Olivier Sorton : 03.23.98.87.43
SAMEDI	9h30-11h30 : Généalogie (3^{ème} du mois) <u>Renseignements</u> : à la médiathèque	14h30-17h30 : Broderie <u>Renseignements</u> : Gwenaëlle Degrez 06.29.86.28.70

Chères Fontainoises, chers Fontainois, chers amis,

Dans ces périodes de fêtes bien tourmentées par les mouvements sociaux, même si, ces derniers ne touchent que très peu notre monde rural pour l'instant, il m'incombe de vous écrire dans ce dernier Fontaine actualité de la mandature.

L'élu que je suis et qui vous sert depuis bientôt 19 ans est très inquiet sur les évolutions de notre ruralité face aux volontés réformatrices parisiennes. Chaque bonne nouvelle annoncée à grand renfort de médias comporte toujours une face beaucoup moins agréable, dont personne ne parle et qui on ne sait pourquoi lèse les plus faibles ou le monde rural.

Dernier exemple en date : la réforme de la fiscalité locale : tout le monde a, bien sûr, entendu que la taxe d'habitation allait disparaître, mais personne ne vous dit comment les communes vont pouvoir boucler leur budget. Tout d'abord, on nous a garanti que nous allions être compensés. C'est-à-dire que nous allions continuer à percevoir la même somme que ce que nous percevions en 2016, sans aucune évolution envisageable.

Ensuite, ce que nous avons appris il y a environ deux mois c'est que cette compensation viendrait du Foncier qui était jusqu'à aujourd'hui levé par le département.

Depuis 2010 le département de l'Aisne est le deuxième département de métropole où le taux d'imposition foncière est le plus lourd. Certes cette situation est due aux élus de l'époque qui n'ont pas trouvé d'autres moyens pour financer leur politique, notre département ne disposant que de peu de richesses ou de solutions, mais ce sont bien les Axonais qui payaient de l'impôt pour leur territoire.

Avec la réforme qui nous est annoncée, les communes du département vont recevoir le foncier que touchait le département et voir ainsi leur taux d'impôts fonciers augmenter de plus de 31%, ce qui compensera beaucoup plus que la taxe d'habitation que nous perdons. (Sur 800 communes du département de l'Aisne 763 sont dans cette situation). L'histoire aurait pu être belle et s'arrêter là. Laissant ainsi à chaque conseil municipal la possibilité de baisser largement la pression fiscale et rendre de l'attractivité à nos territoires, de toute façon les électeurs que vous êtes auraient eu toute latitude pour sanctionner les communes qui n'auraient pas joué le jeu....Eh bien non, c'était sans compter sur l'esprit machiavélique des technocrates !!! Le surplus d'impôts sera reversé à l'état pour compenser les territoires beaucoup plus riches que les nôtres (qui n'avaient pas besoin de l'impôt foncier pour vivre) et c'est ainsi que les Axonais vont compenser la suppression de la taxe d'habitation des territoires les plus riches qui n'avaient pas besoin de taxes foncières pour mener leur politique. Cela pourrait être cocasse si les sommes n'étaient pas très importantes !

Rien que pour la commune de Fontaine les Vervins la taxe d'habitation à compenser sera au maximum de 160 000 euros, le département prélevait environ 350 000 euros de foncier, dans notre cas nous reverserons plus de 190 000 euros au fonds national de compensation.

Sur bon nombre de points cette situation est inacceptable, j'ai alerté les services de l'Etat (sous-préfet, et préfet) il y a plus d'un mois déjà. Nous avions évoqué ce problème avec Nicolas Fricoteaux, notre Président du Conseil Départemental, qui était depuis le début au fait de la situation et qui pensait trouver des solutions avec l'Etat. Aujourd'hui, il nous fait part de ses correspondances avec les ministres concernés et en appelle aux médias pour faire pression sur l'Etat qui ne s'émeut absolument pas de cette situation rocambolesque. Dans certains pays européens, des régions riches veulent leur autonomie car elles ne veulent plus payer pour les régions pauvres. En France, nous avons la solution, il faut faire payer les pauvres pour les riches !!

Beaucoup de maires se mobilisent sur le sujet, mais cette mobilisation doit aller au-delà des élus !!

La belle promesse de la suppression de la taxe d'habitation ne peut pas se faire au détriment de territoires les plus pauvres et des territoires ruraux !!

C'est donc dans un esprit combatif et mobilisé que je vous souhaite à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour cette année 2020.

Etat-Civil

Sont arrivés :

FOURDRIGNIER Théo né à Fourmies le 23/07/2019

ALIZARD Elio né à Fourmies le 14/11/2019

Nous ont quitté : en 2019

Mireille CLEMENT le 27 juin à Laon

Charlemagne MARTIN le 20 août à Fontaine les Vervins

Jacques DUMANGE le 21 août à Vervins

Jean-Jacques VILLIN le 18 septembre à Amiens

Michel DUCEILLIER le 17 novembre à Vervins

Jacques POSTRY le 2 décembre à Vervins

René DESCAMPS le 22 décembre à Laon

Se sont mariés :

Eddie FREYTAG et Lydie BIZZARO le 27 juillet

Alban DEMEESTERE et Charlotte BREMARD le 17 août

Alexandre HERBERT et Marie GAZON le 6 septembre

Yves LEMAHIEU et Carole DELAHAUT le 19 octobre



Agenda

Vœux du maire le samedi 18 janvier à 16 h salle G. Cauet

Soirée moules frites du C.A.F. le samedi 1 février,

Chasse aux œufs le dimanche 12 avril,

Brocante du C.A.F. le dimanche 26 avril

Marché aux fleurs le vendredi 8 mai

Feu d'artifice et repas champêtre le samedi 1er août

Brocante des A.E.M. le dimanche 30 août

Repas dansant du C.A.F. le samedi 26 septembre

REPAS DES ANCIENS



PERISCOLAIRE DU MERCREDI



A le façon de Migas Chelsky



Accueil pyjama



Nous fêtons un anniversaire



Journée festive



ALSH ETE



Château gagnant



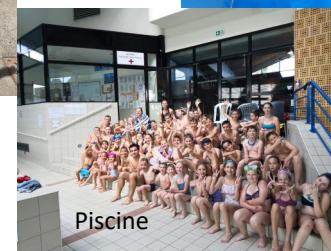
Au pré de l'âne



Jeux divers



Laby maïs



Piscine



A L'ECOLE

PS-MS-GS
28 inscrits



CP-CE1
26 inscrits



CE2-CM1-CM2
24 inscrits



LA PLANTATION DES ARBRES

BOUTRY Ysaline

TETART Joséphine

LABELLE Mia

NEGRONI GRAPPEY Lucas

BLONDELLE Léo

JANOT Noé

MAINON Nolhan

LELEU Sohan

TELLIER Jade

FAVEREAUX Ambre



COLLECTE DES POUBELLES RAPPEL

A partir du 1er janvier 2020, la collecte aura lieu le mercredi matin sur la commune de Fontaine les Vervins. Il est demandé de sortir les bacs la veille.

n° Vert 0800 36 94 98



LE CHALLENGE J.C LACOUR



Classement final

1. HANNAPES
2. FC FONTAINOIS 1
3. FUTSALL VERVINS
4. BUCILLY
5. BRUNEHAMEL
6. ETREAUPOINT
7. FC FONTAINOIS 2

Le mot du Président :

Bravo à tous d'être venus malgré le mauvais temps. Nous avons joué sous la pluie pendant toute la matinée, mais ce fut quand même une belle réussite, car les 7 équipes étaient présentes.

MERCI à la famille de Jean-Claude Lacour d'être venue passer la journée avec nous et ainsi remettre le challenge à l'équipe vainqueur.

Et merci à Christophe Landat d'avoir accepté le rôle d'arbitre.

L'INAUGURATION DES VESTIAIRES



Projets école

Chaque classe est en préparation de son dossier « classe d'eau » et grâce aux financements, l'école souhaite se rendre à Paris au musée Marmottan pour des ateliers sur l'eau dans les œuvres de Monet. Le prix de la sortie par enfant est de 7 € comprenant la visite du musée et un atelier autour de l'eau.

La classe de Mme Lavenant est inscrite au concours GALOUPOT comme l'année dernière.

Le projet lié au développement durable a été lancé le 11 octobre avec une sensibilisation sur le manger local, les légumes de saison, le compost et la tenue du marché d'automne solidaire. ... Ce projet sera poursuivi au printemps par une journée autour des déchets, d'un nettoyage de la commune, de l'importance du tri et de l'anti gaspillage.

Extrait du compte-rendu du conseil d'école du 7 novembre 2019

Pot du personnel



La fête communale sous sa nouvelle formule



Un groupe prêt à partir pour la randonnée en famille.



L'arrivée des porte drapeaux après la cérémonie au monument aux morts.



On pouvait se restaurer soit dans la salle, soit dehors.



De nombreuses activités étaient proposées pour amuser petits et grands.



Maquillage



Sumo



Jeu de pièces

Des dictionnaires ont été remis aux enfants de la commune entrant en 6ème.



Voitures à pédales



Structure gonflable

BALASSE Mathilde,
BERTIN Lorenzo,
DESSE Chloé,
FOURDRAIN Marie,
GRAVE Allan,
RICHARD Clémence,
TASSOU Cyriak,
WALME Ethan,
ALIZARD Jeanne,
DELATTRE Nathan,
GOEMAERE Zélie,
MARTEAU Marie,
TOURNAY Manon,
ALIZARD Chloé,
KARANGWA-CLEMENT Alec,
HUBERT Tristan,
MAES Margot,
MAILLIARD Arthur,
SALANDRE Timéo.